

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DEPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON D'ARBOIS

## COMMUNE DE LA CHATELAINE

GRANDE RUE- 39600

Tél. et Fax : 03.84.37.48.34  
e-mail : [mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr](mailto:mairie-la-chatelaine@wanadoo.fr)

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept avril, à 20h 30, le conseil municipal de la commune de La Châtelaine, régulièrement convoqué à la date du treize avril deux mille quinze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MURCIER, maire.

Présents : M. MURCIER Alain, Maire,  
M. BRENIAUX Romuald, Mme VALLEUR Marie Colette, M. SOUDIER Jean-Gabriel, adjoints  
Mmes DUGOIS Claudine, GERRIET Pascale, GUILLOT Raymonde, GUYON Gabrielle  
MM. LOUBOUTIN Laurent, TERRIER Cyril, TRULLARD Yvan

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Raymonde

#### Ordre du jour :

#### ORDRE DU JOUR :

- 1 – Locations logements
- 2 – Château : travaux et locations
- 3 – Voirie communale : devis bouchage de trous
- 4 – Emploi saisonnier
- 5 – Rapports annuels 2014 : SICTOM, Syndicat des eaux
- 6 – Cartes avantages jeunes
- 7 – Questions diverses

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Décision Budgétaire Modificative N°1 (à la demande du Trésor Public)
- Vente du tracteur-tondeuse
- Vente de terrain à M. CATTET

Il demande également l'autorisation de laisser présenter par M. Xavier SERVOLLE, organisateur d'évènements, son projet aux conseillers.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité.

– Intervention de M. Xavier SERVOLLE :

M. SERVOLLE se présente ; il est photographe et organise des mariages, réceptions, séminaires ...

Il est intéressé pour louer la salle du Château (20 dates par an) et souhaiterait signer un contrat d'engagement avec la commune.

Il travaille déjà avec la Villa Paladienne de Syam, le Château de Clairvans, le fort Saint André et la société Henri Maire (Grange Grillard) qui vient de rompre son contrat suite au changement de propriétaires.

Il propose de commercialiser le lieu (en faisant la publicité), faire les visites, les états des lieux, le ménage....

La commune garde l'entretien du château, les recettes des locations et se décharge du reste.

Le contrat serait de type « commercial » (reste à régler les demandes de la salle pour des mariages en dehors de ce contrat). Les habitants du village et les associations pourraient continuer à faire leurs réservations comme à présent à condition de bien anticiper les dates.

M. SERVOLLE souhaiterait une réponse avant fin mai, de manière à proposer notre salle au salon du mariage. Dans l'attente, les deux parties vont affiner leurs propositions de collaboration en vue d'une décision.

Monsieur le Maire remercie M. SERVOLLE de son intervention et le raccompagne.

ORDRE DU JOUR :

1 – Locations logements

Logement du presbytère :

- Suite au départ de M. TANIÈRE Charlie du logement communal N°2 au presbytère, le conseil autorise à l'unanimité le maire à signer un bail avec Mme PETOT Céline à compter du 19 avril 2015. Le loyer est fixé à 280 € et la provision de charges à 13 €. Une caution égale à un mois de loyer lui sera demandée.
- Un état des charges a été effectué lors du départ de M. TANIÈRE. Il s'avère que la commune doit lui rembourser la somme de 26,31 €. Les membres du conseil approuvent à l'unanimité ce remboursement.

Logement situé au-dessus de la Mairie :

- M.GARNIER Julien, locataire du logement T1, situé au-dessus de la mairie souhaite rester dans le logement jusqu'au 30 avril prochain. Le conseil accepte à l'unanimité cette demande.

Le conseil décide de remettre ce logement en location car aucune demande ferme n'a été reçue.

2 – Château : travaux et locations

- Travaux :

Les travaux de réfection des sanitaires seront terminés dans les délais. Deux avenants ont été signés : un pour le remplacement d'une porte traditionnelle en porte coulissante à cause du manque de place et un pour les finitions (bandes de raccordement et ponçage).

Le permis de construire concernant l'agrandissement de la partie office et la mise en accessibilité a été reçu le 2 avril avec avis favorable. La consultation des entreprises sera prochainement déposée sur une plateforme Internet (dématérialisation) et dans les journaux d'annonces légales.

- Locations :

Le Maire aborde la proposition de la salle du Château et la possibilité de collaboration avec M SERVOLLE. Lors du tour de table, les conseillers trouvent l'idée intéressante pour la commune.

Compte-tenu des rénovations engagées, le maire suggère que les tarifs pourraient être revus à la hausse avec par exemple, un montant de 750 € par week-end (du vendredi midi au dimanche 18h). Le contrat pourrait être de 1 à 2 ans. Une participation moindre (650€ ?) pourrait également être introduite pour les dates autres que les 20 prévues et également un prix de location pour les séminaires (principalement en semaine). Un projet devra être présenté au prochain conseil pour décision.

Le Maire informe les conseillers que M. BURGAT Daniel lui a indiqué vouloir vendre le fonds de commerce de son hôtel et celui de son restaurant.

Le maire évoque la location de M. HETIER, locataire de la grande salle du Château les 18 et 19 septembre prochain, qui demande un tarif réduit du fait que leur soirée se terminerait avant minuit. Le conseil refuse, argumentant que la salle ne peut pas être louée le dimanche s'ils l'utilisent pour un repas le samedi soir et qu'à l'origine, c'est bien un week-end de location complet qui avait été conclu. De plus, la commune a dû refuser un mariage sur ces dates.

Le conseil décide de faire de la publicité pour louer la salle du Château cet été, sur le site Internet de la commune, de l'office du tourisme d'Arbois, de Poligny et de Salins Les Bains.

### 3 – Voirie communale : devis bouchage de trous

Le conseil accepte le devis de l'entreprise Point à Temps Jurassien d'un montant de 2 184 € afin de remettre en état le Chemin de la fin, la patte d'oie route d'Ivory, la route de Parençot et la route d'Ivory (vers le chemin du Château d'eau).

### 4 – Emploi saisonnier

Suite à la réception du nouveau tracteur-tondeuse qui fera gagner du temps à l'employé communal, le conseil décide d'attendre le prochain conseil pour décider ou non d'embaucher une seconde personne pour l'été.

### 5 - Rapports annuels 2014 : SICTOM, Syndicat des eaux

Le Conseil approuve (avec 9 voix pour, 2 abstentions) ces rapports annuels qui resteront consultables en mairie.

M. SOUDIER, délégué SICTOM informe que les tarifs n'augmenteront pas cette année.

Compte-tenu des remarques faites par deux conseillers au sujet de la consultation de ces documents, le maire indique que ces rapports sont transmis souvent très en retard et que leurs consultations n'est pas forcément très pratiques lors du conseil municipal. Il propose de mettre à disposition des conseillers une «bannette» où tous les élus pourront avoir accès à ce type de document pour consultation et remarque.

## 6 – Cartes avantages jeunes

Suite à la proposition du Conseil Général concernant le « chéquier terre de jeux » qui permet aux jeunes de bénéficier de tarifs réduits ou de gratuité dans de nombreuses activités culturelles et sportives, le conseil décide à l'unanimité et comme les années précédentes d'offrir la carte avantages jeunes aux enfants de la commune âgés de 12 à 17 ans inclus.

## 7 – Décision Budgétaire Modificative N°1

Le conseil approuve à l'unanimité le virement de crédits suivant :

Dépenses d'investissement : chapitre 21 compte 2131 Bâtiments publics : - 2000 €  
(opération réelle)

Dépenses d'investissement : chapitre 040 compte 2131 Bâtiments publics : - 2000 €  
(opération d'ordre)

## 8 – Vente du tracteur-tondeuse

Le conseil décide de vendre par soumission cachetée, l'ancien tracteur-tondeuse de la commune. La mise à prix est fixée à 350 € minimum. Les soumissions seront à déposer en mairie avant le 18 mai sous enveloppe fermée qui indiquera «soumission tracteur-tondeuse - ne pas ouvrir».

## 9 – Vente de terrain à M. CATTET

M. CATTET demande à acheter pour l'euro symbolique une bande de terrain de 3/4 mètres de large sur 170 m environ de longueur, en face de sa ferme pour permettre à son troupeau d'aller en champ sans passer sur la route départementale. M. CATTET s'engagerait à faire les travaux à sa charge. Une servitude pour accéder aux terrains communaux depuis la route pourra être notée dans l'acte de vente. Certains conseillers rappellent la proposition faite lors d'un conseil municipal précédant de passer le troupeau de l'autre côté de la route. Ils rappellent également qu'il a été demandé à plusieurs reprises à M. CATTET de boucher la sortie de sa propriété qui arrive sur la départementale, sortie non autorisée par la DDT lors du dépôt de permis de construire.

M. SOUDIER quitte la séance pour raison professionnelle et donne pouvoir à M. MURCIER.

Le conseil, après discussion, décide de délibérer sur la location d'une bande de terrain pour le passage du troupeau de M. CATTET, sur la vente à l'euro symbolique et sur la vente à un autre tarif.

Les résultats des votes sont les suivants :

Location : 1 abstention, 0 pour et 10 contre

Vente à l'euro symbolique : 1 pour, 10 contre

Vente à un autre tarif : 4 pour, 7 contre

Le conseil décide de ne pas vendre de terrain à M. CATTET mais, pour la sécurité des usagers de la route, serait enclin à accepter de lui mettre à disposition une bande de terrain qu'il aménagera en chemin pour son troupeau (avec servitudes pour accéder aux parcelles communales) sous réserve de la réglementation (en cours de vérification).

## 10 – Questions diverses

- M. TERRIER fait un bref compte rendu de la réunion de SIVOS. Des investissements seraient nécessaires sur les bâtiments mais les budgets sont très réduits et nécessiteraient une participation plus importante des communes. Les accompagnateurs des bus scolaires sont payés par le SIVOS, et seraient nécessaires également à 16h30. Le financement de l'école privée Saint Just sera rediscuté lors d'une prochaine réunion du SIVOS. Il sera demandé aux délégués de recueillir l'avis de leurs conseils municipaux respectifs.
- M. TERRIER pense que les délégués de commissions externes à la commune (Communauté de communes, SICTOM, Syndicat des eaux...) devraient demander plus souvent l'avis de leurs conseils municipaux avant de prendre les décisions.
- Une étude prospective de la DGFIP (Direction générale des finances publiques) a été demandée par le Maire pour la commune. La conclusion de ce rapport conforte que la capacité d'autofinancement permettra d'améliorer la section d'investissement sous réserve de ne pas avoir des projets trop importants ou trop nombreux en même temps. Un résumé sera intégré dans le prochain bulletin municipal.
- Des devis estimatifs pour agrandir le columbarium ont été demandés.
- L'antenne WiMax de la commune cessera de fonctionner dans les prochains six mois (information de l'ancien président du CG), d'ailleurs comme plusieurs autres antennes (liste en mairie).
- La commission du bulletin municipal se réunira prochainement.
- Le plan de gestion de la forêt sera remis à jour en 2015. Une première visite sur place a eu lieu avec le garde ONF. A priori, le prochain plan ONF à 20 ans s'inscrit dans la continuité de celui qui s'achève en privilégiant la régénération naturelle.
- Mme VALLEUR informe que la scierie mobile viendra prochainement au village. Ce serait peut-être l'occasion de faire scier du bois afin de réaliser l'abri pour l'ancienne moto pompe prévu déjà il y a quelques années.
- Le devis de travaux de l'ONF s'élève à 2 052 €. Les membres de la commission bois pourraient effectuer certains travaux et se réuniront prochainement.
- Le prochain conseil est fixé au vendredi 22 mai à 20 h30.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Le Maire

La secrétaire de séance

Alain MURCIER

Raymonde GUILLOT